

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

XR Cleaner NDT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Pour le nettoyage des trains de rouleaux et des bacs de révélateur des machines de développement de radiographies NDT.

Catégories de produits [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : Dürr NDT GmbH & Co KG, Höpfigheimer Straße 22, D-74321 Bietigheim-Bissingen, N° de tél.: +49 (0) 7142 993810, N° de fax.: +49 (0) 7142 99381 299, info@duerr-ndt.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P353 Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases S

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

101 Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

XR Cleaner NDT contient agents de surface anioniques, composants nettoyeurs alcalins et complexants dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N°CE : 200-573-9; N°CAS : 64-02-8

Poids : $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xn ; R20/22 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

DODECYLBENZENESULPHONATE, AMINE SALT ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 270-116-6; N°CAS : 68411-31-4

Poids : $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

HYDROXYDE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 ; N°CE : 215-185-5; N°CAS : 1310-73-2

Poids : $\geq 0,3 - < 0,5 \%$

Classification 67/548/CEE : C ; R35

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	25 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT

Révision : 22.05.2015

Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
PNEC	
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	2,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, libération périodique (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Valeur seuil :	1,6 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,28 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,95 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	57 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)		1,01 - 1,03 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			12 - 13
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	12 s
Seuil olfactif :			non applicable
Liquides comburants :			Non applicable.
Propriétés explosives :			Non applicable.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :			N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (DODECYLBENZENESULPHONATE, AMINE SALT ; N°CAS : 68411-31-4)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 1780 - 2000 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1000 - 5000 mg/l
Temps d'exposition : 6 h

Effet irritant et caustique

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Pas de données disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT

Révision : 22.05.2015

Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Espèce :	Gambusia affinis (Poisson moustique)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	125 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	35 - 139 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	951 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (DODECYLBENZENESULPHONATE, AMINE SALT ; N°CAS : 68411-31-4)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2040 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	33 - 189 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC0 (DODECYLBENZENESULPHONATE, AMINE SALT ; N°CAS : 68411-31-4)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	>= 25,7 mg/l
Temps d'exposition :	840 h
Méthode :	OECD 210

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	40,4 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Espèce :	Daphnie

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 30 - 1000 mg/l
Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 140 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (DODECYLBENZENESULPHONATE, AMINE SALT ; N°CAS : 68411-31-4)
Espèce : Daphnie
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 25 mg/l
Temps d'exposition : 504 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 300 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : EC50 (DODECYLBENZENESULPHONATE, AMINE SALT ; N°CAS : 68411-31-4)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Effets dans les stations d'épuration

En cas de versement appropriée dans des stations d'épuration adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Les agents de surface contenus correspondent aux directives de l'O.C.D.E. et sont par conséquent biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT
Révision : 22.05.2015
Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 07 06 01* liquide aqueux à lessive.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Commission European

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT

Révision : 22.05.2015

Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

CED = Catalogue Européen des déchets
CEN = Comité européen de normalisation
CL50 = Concentration léthale médiane
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
CO₂ = Dioxyde de carbone
COV = Composés organiques volatils
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)
DL50 = Dose léthale médiane
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association international du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
Dr. Klaus-Michael Wolf N° de tél.: +49 7154 1308-27 · N° de fax.: +49 7154 1308-40 · info@orochemie.de
Dipl. Ing. Elisabeth Gehring N° de tél.: +49 7154 1308-37

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR Cleaner NDT

Révision : 22.05.2015

Date d'édition : 22.05.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
